



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DU CONSEIL : Mardi 4 octobre 2016 à 19h30

Présents : Mmes Marie – France CURTAUD, Virginie DALLA COSTA, Nathalie GIOVANNACCI, Nathalie MAILLARD, Carole RAVAL
Mrs Alexandre FAUGE, Jean Paul PERRIAT , , Christian FAUGES, Francis DEVILLIERS, Bernard VEUILLET, René BELLEMIN

Absent

ORDRE DU JOUR :

- **PLU Délibération**

Bilan obligatoire des PLU de plus de 9 ans. Notre PLU date de 2003.

4 thématiques :

- protection des zones humides,
- protection contre les risques naturels,
- préservation des terres agricoles,
- organisation spatiale dans les zones AU à urbaniser.

Le bilan aménagement commune sur la période 2003 -2015 :

- 15 nouveaux logements, 7 pour réinvestissements urbains
- Développement démographique : 428 hab en 2008, 447 hab en 2013
- Estimation 568 hab pour 2035, avec une répartition de 70 logements neufs en extension urbaine et de 18 logements minimum en réinvestissement urbain. Une densité brute moyenne minimale de chaque zone à urbaniser de 20 logements/hectare .
- Consommation foncière totale de 3,5 hectares sur 20 ans ou 1,75 hectare sur 10 ans (durée du PLU)

L'équipe municipale devra prochainement se prononcer en faveur d'une mise en conformité de notre PLU.

- **Demande de travaux déposée par M. Paul DIVERCHY, pour pose d'une fenêtre au sous-sol d'une maison au lieudit « La Jacquetière »**

Avis favorable.

- **Permis de construire N-73-184-16-1005- déposé par Estelle GENOULAZ et Nicolas MARTIN au lieudit « Monachon » - construction d'une maison individuelle**

En attente du retour DTT, plus teinte tuiles PLU à revoir.

- **Pour approbation les Statuts de la Communauté de Commune du Lac d'Aiguebelette validés par le conseil de la CCLA le 22/09/2016**

Approbation sous réserve de réponses à nos questionnements. Ces statuts ont été approuvés par la CCLA.

- **Courier CCLA :modification du périmètre de pratique de la plongée subaquatique au lac d'Aiguebelette**

Accord de principe demandé par la CCLA sur le périmètre suivant : « le long de la rive Est du lac, bande d'une largeur de 75m s'étendant depuis l'escalier de descente situé au nord du bâtiment de chronométrage de l'aviron et la limite communale avec la commune d'Aiguebelette – Le - Lac. L'extrémité nord de cette bande se situant à l'extérieur de la zone de piquetage de la végétation aquatique du marais de Nances.»

Avis favorable sur cette modification.

- **Courrier de M. Patrick BOUTONNET demande de classement en zone constructible des parcelles section A N473-N474**

Terrain dans la zone de protection de l'autoroute. En attente de la révision du PLU.

- **Divers**

Coupe affouagère : 4 personnes inscrites.

Fin de réunion 21H40

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal par tous les conseillers.

Le Maire,
Bernard VEUILLET

